

MAIRIE DE BIRAC

COMPTE RENDU **Réunion du CONSEIL MUNICIPAL** **du Vendredi 27 Novembre 2020 à 18 Heures 30.**

PRÉSENTS : (11) MM. PASIERB Ludovic, ROUSSE Aurélie, TOFAN Isabelle, BIRSAL Nicolas, METAYER Alain, BERGER Christophe, ETIENNE Loïc, FLANDROIS Céline, GUIARD Claude, COUSSY Françoise, BLANCHARD Stéphane.

Secrétaire de séance : Monsieur GUIARD Claude.

I – Cimetière : validation du projet d'agrandissement

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du conseil municipal du 08 juin 2020 il lui a été donné délégation pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Aussi, il fait mention aux membres présents des décisions prises pour le dossier Cimetière, à savoir :

- Acceptation du devis du géomètre ABC TOPO (Julien BARDOU) de Barbezieux pour « relevé topographique » : Montant TTC 426 € le 05 octobre 2020
- Acceptation du devis de la Société A2i sise à Vouthon (16) pour « Marché de maîtrise d'œuvre » : Montant TTC de 1 860 € le 15 octobre 2020
- Acceptation de devis de la Société HYDRO INVEST pour « l'étude géologique et hydrogéologique du terrain objet de l'agrandissement » : Montant TTC de 1776 € le 26 octobre 2020

Une décision sera établie et transmise en Préfecture.

Il précise que le géomètre ABC TOPO a réalisé le relevé topographie le 05 Novembre dernier et que la Société HYDRO INVEST est venue réaliser les études le 13 novembre dernier.

La commission « CIMETIERE » s'est réunie le samedi 21 novembre 2020 à 9H à la mairie pour lister les travaux à effectuer dans cet agrandissement.

Il est remis à chaque membre présent deux propositions de plans ainsi que le détail des travaux à effectuer.

Après avoir étudié ces documents, le conseil municipal arrête la liste suivante :

- Réfection et peinture des 3 grilles (nettoyage, couleur gris souris, **option galva**)
- Réfection des serrures (**option fermeture automatique avec panneaux solaires**)
- Nettoyage des pierres d'entourage actuel (sablage ou simple nettoyage, remise en état des joints et hydrofuge des pierres si besoin...)
- Démolition de l'ancien mur en aggro
- Réalisation du mur d'agrandissement (parpaing, enduit couleur des pierres après nettoyage, chapeau pierre, plaquage de pierres imitation mur existant, voir **option découpage des pierres existantes...**)

- Création du parking de l'agrandissement et son accès (enrobé et trottoir le long à droite en montant)
- Traçage des deux parkings (droit) + traçage PMR 3 places
- Plantations intérieur cimetière (arbre (If) près du columbarium et nouveau cimetière (création massif au coin du parking, engazonner les allées du nouveau cimetière ...)
- Columbarium (6 places, contour en pavé, gravier, banc)
- Rénovation du jardin du souvenir (nettoyage des pierres et des joints, nettoyage intérieur du jardin, graviers identiques au columbarium...)
- Réfection de la toiture du petit bâtiment (tuiles)
- Création d'une canalisation d'eau potable (position sur plan) et **option redimensionner la pompe existante ou pose de compteur.**
- Création d'une partie tri sélectif (compost, terre et plastique, situation sur plan...)

Les élus donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour continuer les démarches, à savoir :

- ✓ Transmettre ce listing à la société A2i pour avoir une estimation chiffrée. Dès réception du chiffrage, le conseil municipal se réunira pour valider le dossier ce qui permettra ensuite de pouvoir déposer une demande de subvention auprès du Département dans le cadre du DETR « Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux ».

II – Centre de Gestion : nouvelle convention de service « Recrutement-Remplacement-Renfort »

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'une convention relative à l'adhésion de la commune de BIRAC au service Intérim a été signée avec le Centre de Gestion le 10 décembre 2014.

Par courrier du 09 novembre dernier, le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente a avisé les communes membres qu'il renouvelait son offre de services actuellement bâtie autour des missions « Intérim » et « SMI Secrétaire Mairie Itinérante ».

A partir du 1^{er} Janvier 2021, une nouvelle convention sera proposée en lieu et place de ces deux missions « Intérim » et « SMI ».

La signature de la convention proposée emporte adhésion au service sans que son utilisation ne soit systématique ni obligatoire pendant la durée de ladite convention.

L'adhésion au service est gratuite. Les prestations sont facturées à la demande.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale propose, avec son service Emploi, d'accompagner les collectivités qui le souhaitent dans le cadre de deux missions :

- L'aide au recrutement d'agents contractuels ou titulaires employés directement par la collectivité ;
- La recherche de candidats et le portage de contrats :
 - pour assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles,
 - pour apporter un renfort dans le cadre d'un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité,
 - pour pourvoir la vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire
 - pour des missions permanentes à temps complet ou non-complet lorsque le poste peut-être pourvu par un contractuel (dans la limite de 6 années).

Les membres présents autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention de service « Recrutement – Remplacement -Renfort » avec le Centre de Gestion de la Charente.

Une délibération sera prise à cet effet.

III – GRAND COGNAC : Rapport d'activités 2019

Chaque conseiller municipal a été destinataire d'un exemplaire du rapport d'activités 2019 émanant de GRAND COGNAC.

Ce rapport fait état des actions et réalisations menées par les élus et services de la communauté d'agglomération sur l'année 2019 et a été présenté aux conseillers communautaires lors de la réunion du conseil communautaire du 12 novembre 2020.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activités de l'intercommunalité doit faire l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique.

Les membres présents, à l'unanimité, ont pris acte de la communication du rapport d'activités 2019.

Une délibération sera établie et transmise ensuite à GRAND COGNAC.

IV – Affaires diverses :

a) Lame de déneigement :

Bien que ce point soit vu en « Affaires diverses », les élus autorisent Monsieur le Maire d'exposer le sujet.

Une lame de déneigement a été acquise par la commune de BIRAC et la commune d'Eraville, par moitié, en 2012 moyennant le prix pour chaque commune de 2 317,25 TTC.

Cette lame est entreposée sur la commune de BIRAC.

Dans un premier temps, Monsieur le Maire a contacté la commune de BELLEVIGNE pour un éventuel rachat de ce matériel pour un montant de 1 000 €

La commune de BELLEVIGNE a accepté ce montant et pour pouvoir réaliser cette opération, il convient de prendre une décision modificative afin d'honorer le paiement dès le début de l'année 2021 sur les restes à réaliser.

Les membres présents sont tous d'accord pour le rachat de ce matériel et chargent Monsieur le Maire de passer l'écriture suivante :

Section d'Investissement :

020 Dépenses imprévues	- 1 000 €
Opération 108 Lame de déneigement	
c/21578 Autre matériel et outillage de voirie	+ 1 000 €

Cette décision modificative sera transmise en Trésorerie.

Fin de séance à 20 Heures.